

Éducation prioritaire, égalité et diversité

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES ET DIVERSITÉ

Charte en faveur de l'égalité et de la diversité de l'ENSAD Nancy

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politiques, économiques, sociaux et culturels. Toutes les discriminations doivent être combattues avec force et la lutte contre les attitudes discriminantes doit être placée en préambule de toute réflexion et de toute action. L'ENSAD Nancy est un lieu de transmission, de savoir et d'émancipation, un espace de réflexion et de mise en œuvre de questionnements liés aux problématiques sociétales contemporaines. Elle est donc traversée par ces enjeux aussi bien dans le travail des étudiants que dans la vie quotidienne de l'établissement. L'ENSAD Nancy est depuis de nombreuses années un espace de construction et d'affirmation de l'identité de chacun. La force de la pédagogie de projet qui est au cœur de l'École tient à des modes de travail spécifiques et à une liberté de création qui sont essentiels. Le face-à-face pédagogique est centré sur le projet de l'étudiant dans une construction de soi qui interroge sans cesse l'espace personnel. De ce fait, l'ENSAD Nancy doit rester un lieu dans lequel les questions de l'intime, de l'autobiographique, du corps et des identités au sens le plus large du terme continuent d'être travaillées tout en veillant à ce que chacun soit respecté dans ce qu'elle ou il est, sans discrimination. Si dans les écoles, comme dans le champ de l'enseignement supérieur en général, certaines conditions peuvent être propices au harcèlement et à toutes sortes de domination, elles créent aussi des contextes favorables pour les questionner et les combattre. La philosophie de l'Alliance Artem est aussi une force qui interroge et donc favorise le développement de la diversité sous toutes ses formes.

À ce titre, l'ENSAD Nancy s'engage à :

1. Politique générale de l'établissement

- 1.1 Intégrer à tous les projets de l'établissement la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'engage également à veiller au respect mutuel entre les genres et à lutter contre les stéréotypes et toutes les discriminations.
 - 1.2 Rédiger les documents administratifs et des textes où figurent le féminin et le masculin, ou par défaut des formes épicènes, et ne comportant pas de formulation discriminante.
 - 1.3 Publier annuellement un état des lieux statistique genré sur tous les aspects de la vie de l'établissement et organiser la discussion sur ces données au sein des instances consultatives et décisionnaires.
 - 1.4 Organiser des actions de sensibilisation sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.
 - 1.5 Mettre à disposition des personnels des sources documentaires sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.
 - 1.6 Appliquer les préconisations présentées dans le guide « recrutons sans étiquette », qui détaille les bonnes pratiques pour prévenir les risques de discrimination dans toutes les étapes de recrutement d'un agent. Une note du secrétaire général du ministère de la Culture en date du 7 février 2017 précise la procédure à appliquer dans le cadre des recrutements (hors concours), permettant de garantir l'égalité de traitement et l'absence de discrimination entre les candidats.
 - 1.7 En lien avec les représentants des personnels et des étudiants, l'ENSAD Nancy s'engage à tendre vers la parité entre les personnes siégeant dans les instances décisionnaires comme consultatives, les jurys de concours et de recrutement, les commissions d'intégration et d'équivalence. Le contrat de performance permettra de suivre les progrès en matière de parité.
-

2. Étudiants

- 2.1 Systématiser la production de données par genre concernant l'inscription, les conditions d'études, la réussite, etc.
 - 2.2 Veiller à ne pas pénaliser le déroulement des études des étudiants en raison d'obligations familiales et de favoriser l'articulation études/vie familiale. Maria Hoyet, responsable de la scolarité et de la vie étudiante, est à l'écoute des questionnements des étudiants.
 - 2.3 Diffuser aux étudiants des informations sur les droits des victimes de violences et harcèlement sexuels et l'aide que ces dernières peuvent recevoir.
 - 2.4 Changer les représentations passe également par le développement de la présence d'œuvres et d'auteures féminines dans les corpus d'enseignement en s'appuyant notamment sur les travaux de recherche qui mettent en évidence les possibilités en la matière.
 - 2.5 Développer une information diversifiée sur les métiers durant les cursus, notamment par des conférences ou des workshops faisant intervenir des professionnels de monde culturel, ce qui permettra aux étudiants de se projeter dans des parcours ou des carrières plus diversifiés.
-

Éducation prioritaire, égalité et diversité

3. Membres du personnel

- 2.1 Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité.
- 3.2 Encourager les personnels de toutes catégories à participer à des actions de sensibilisation ou de formations à l'égalité entre les sexes. Les agents de l'ENSAD Nancy peuvent rejoindre Cultur'Elles. Le réseau professionnel féminin a pour objectif d'être force de proposition en matière de modernisation du ministère et de s'impliquer dans des actions en faveur de l'égalité dans le secteur culturel.
- 3.3 Informer les personnels des droits et devoirs de chacun en matière de congés de maternité ou de paternité, de congé parental, des droits du travail à temps partiel.
- 3.4 Veiller à ne pas pénaliser le déroulement des carrières en raison d'obligations familiales et de favoriser l'articulation travail/vie familiale.
- 3.5 Diffuser largement aux personnels, les informations sur les droits des victimes de harcèlement et l'aide qu'elles peuvent recevoir, et de façon générale être vigilant à l'égard de situations potentiellement porteuses de violence.
- 3.6 Signaler à la Direction et/ou au ministère et/ou au Procureur de la République tous les crimes et délits dont les personnels de l'ENSAD Nancy, quelque soit leur statut, peuvent être amenés à avoir connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, même si les faits commis ne relèvent pas de leur champ de compétence.

4. Enseignement et recherche

- 4.1 Encourager la recherche au niveau national et européen sur les questions de différences et d'égalité entre les sexes et promouvoir les études de genre.
- 4.2 Développer dans les formations les enseignements portant sur les questions d'égalité entre les sexes et intégrant la dimension du genre.
- 4.3 Introduire le sujet d'égalité entre femmes et hommes dans la formation des enseignants.
- 4.4 Donner confiance aux jeunes femmes, pour qu'elles aient la « hardiesse de défricher » et n'hésitent pas à développer une approche singulière dans des voies où les femmes sont rares.

5. Mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements

- 5.1 La référente Égalité et Diversité est Marie-Noëlle Martin, Directrice administrative, financière et technique. À ce titre, elle coordonne la mise en œuvre de la présente charte.

L'objectif est que tous les personnels et les étudiants sachent qu'ils/elles peuvent se tourner en toute confiance vers Marie-Noëlle Martin en cas de situation discriminante perçue comme portant atteinte à l'égalité et/ou à la diversité, quelles que soient la position d'autorité et la personne impliquée.

6. Politique d'attractivité en amont

- 6.1 Intervenir autant que possible dans les lycées et collèges du bassin géographique de recrutement de l'ENSAD Nancy par des présentations spécifiques ou dans des forums, pour effectuer auprès des publics où ils sont minoritaires, la promotion des filières d'études où la parité n'existe pas.

7. Informations : AlloDiscrim (numéro vert : 0800 10 27 46)

- 7.1 Informer toutes celles et tous ceux qui pensent être victime ou témoin de discrimination à l'ENSAD Nancy qu'elles/ils peuvent :
 - en parler à leur responsable hiérarchique, un collègue et/ou à un professeur,
 - obtenir des conseils auprès de la direction administrative, financière et technique, l'assistant de prévention Pierre Trotot (pierre.trotot@ensa-nancy.fr), de la responsable de la scolarité et de la vie étudiante, Maria Hoyet (maria.hoyet@ensa-nancy.fr), de l'assistant de service social des agents, Sonia Gomes (sonia.gomes@meurthe-et-moselle.gouv.fr) ou du CROUS (03 83 91 88 30 – social@crous-lorraine.fr), des médecins de prévention ou universitaires, du défenseur des droits, (https://formulaire.defenseurdes-droits.fr/code/afficher.php?ETAPE=accueil_2016)
 - s'adresser aux représentants du personnel et/ou des étudiants
 - contacter la cellule externe d'écoute, de traitement et d'alerte AlloDiscrim

La cellule d'écoute, de traitement et d'alerte AlloDiscrim est externe à l'École : des avocats spécialisés répondent aux questions posées, fournissent des informations et des conseils sur les démarches à entreprendre en fonction de votre situation, en toute confidentialité. Un suivi psychologique peut être proposé dès lors que l'état de la personne l'exige.

Tous les agents et tou.te.s les étudiants sont concernés.

Comment contacter AlloDiscrim ?

- **Par internet :** inscription en ligne sur allodiscrim.fr
Cliquez sur le logo Fonction Publique puis sélectionnez le ministère de la Culture dans le menu déroulant et mentionnez le code employeur 1959. À la suite de cette inscription sur le site, un avocat vous rappelle sous 12 h.
- **Par e-mail :** culture.allodiscrim@orange.fr
- **Par téléphone :** 0800 10 27 46 (numéro vert), du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h, hors jours fériés et 1^{er} mai
- **Par courrier :** AlloDiscrim, 222 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris